



À QUI S'ADRESSE LE CONCOURS ?

Toutes les écoles francophones du Québec sont invitées à rejoindre ce projet !

La conception d'un kamishibai plurilingue permet de développer chez les élèves des stratégies d'apprentissage, des capacités d'écoute, d'observation, de comparaison et de réflexion sur les langues et le langage ainsi que la coopération dans le cadre d'un travail de rédaction et d'illustration. Cela permet également de lutter contre les discriminations et de favoriser le vivre ensemble, en valorisant les langues qui sont traitées sur un pied d'égalité. Ce projet soutient donc des pratiques de classe équitables en valorisant l'ensemble du répertoire linguistique et culturel des élèves.

Afin de favoriser le vivre-ensemble, le *Programme de formation de l'école québécoise* souligne la nécessité de permettre à l'élève de participer à la vie démocratique de l'école ou de la classe et de développer des attitudes d'ouverture sur le monde et de respect de la diversité linguistique et culturelle (2006). Dans cet esprit, dès le primaire, l'enseignant de classe ordinaire se doit de préparer les jeunes de sa classe « à accueillir l'élève nouvellement arrivé dans un esprit d'ouverture et de coopération, à l'aide d'activités qui favorisent l'éveil aux langues, une ouverture à la diversité linguistique et l'instauration d'un dialogue interculturel » (MELS, 2014, p. 6). Par ailleurs, dans la *Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion* du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, il est spécifié que « l'usage du français par les personnes allophones dans leur vie quotidienne est renforcé par la connaissance et la valorisation des compétences dans leur langue maternelle » (2015, p. 40). Ainsi, le gouvernement du Québec rappelle la nécessaire valorisation des compétences plurilingues et de la diversité linguistique en milieu scolaire, tout en soulignant explicitement le rôle du français comme langue commune en contexte plurilingue.

Il est à noter qu'un concours similaire a lieu simultanément en Ontario.

Alors vous êtes prêt-e-s ?

**Faites preuve d'imagination et séduisez-nous avec vos plumes, vos pinceaux
et ...**

vos langues !



RÈGLEMENT DU CONCOURS Kamishibai plurilingue ELODiL en partenariat avec Kamilala

Art.1 : Présentation générale

Ce concours est organisé par ELODiL (www.elodil.umontreal.ca), partenaire du réseau Kamilala (www.kamilala.org), afin d'encourager les acteurs éducatifs à développer des projets ouverts sur la diversité des langues et des cultures à travers la création des planches d'un kamishibai plurilingue.

Art.2 : A qui s'adresse le concours Kamishibai plurilingue au Québec ?

Le concours est ouvert à toutes les classes des écoles francophones aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire du Québec.

Les élèves doivent être au cœur du processus de création, sous la direction de leur(s) enseignant(es).

Un seul kamishibai sera accepté par classe participante.

Art.3 : Les planches : texte et illustrations

Le format des planches est le suivant : **37 cm X 27,5 cm (14,5 pouces X 11 pouces)**. Ce format respecte le format original des kamishibai japonais. *Nous vous suggérons d'imprimer votre kamishibai sur un format 11 pouces X 17 pouces, puis de découper les marges.*

Le kamishibai doit être composé (couverture comprise) de 8 à 14 planches. **Les kamishibais de plus de 14 planches ne seront pas acceptés.**

Le kamishibai doit comporter un **titre**.

L'histoire doit se présenter selon le principe du kamishibai : sur le recto des planches, une illustration; sur le verso des planches, le texte de l'histoire.

La technique est libre pour **les illustrations** (peinture, feutre, crayons, collages, photos...).

Le texte ne devra pas excéder les 500 caractères par planche (environ **6 lignes** en police 12). Tous les textes devront être dactylographiés.

Toutes les formes narratives sont acceptées.

Art.4 : Les langues

Au moins quatre langues doivent être présentes dans l'histoire (le français et trois autres langues, minimum). Le kamishibai plurilingue peut comporter autant de langues que vous le souhaitez. Toutes les langues et toutes les variétés de langues sont légitimes! Votre choix peut se faire en fonction des langues et des variétés de langues connues ou non dans la classe



(langues de l'immigration, langues autochtones et, plus largement, toutes les langues du monde).

La diversité des langues peut apparaître dans le texte, mais aussi dans les illustrations, de différentes façons. Par exemple :

- La narration peut se faire en français, et les dialogues dans différentes langues. Chaque personnage peut parler une langue.
- La narration peut se faire en français et contenir elle-même différentes langues. Des onomatopées, comptines, mots clés de l'intrigue, etc. peuvent apparaître dans d'autres langues.
- ***Il est important que le récit permette la compréhension de l'ensemble de ces langues*** (même si l'on n'est pas locuteur de ces langues), soit grâce à l'intercompréhension (mots transparents par rapport au français), ou grâce à une traduction, une reformulation ou une inférence à l'intérieur de la narration.

Attention, il ne s'agit pas de traduire le même texte dans différentes langues. L'alternance entre les langues doit refléter au mieux la réalité de pratiques plurilingues de nos sociétés contemporaines.

Nous suggérons que chaque mot ou phrase dans une autre langue que le français soit traduit(e) sur la même planche en note de bas de page. Nous vous conseillons aussi d'indiquer, toujours en note de bas de page, la manière dont on peut prononcer ces mots ou phrases écrit(e)s dans d'autres langues (exemple : « Abuelo » se prononce [Abouélo]).

Art. 5 : Réception des kamishibaïs

Le kamishibaï devra être **photocopié ou imprimé en couleur** sur un papier semi cartonné. Veillez à la qualité des impressions. Chaque classe conserve donc son kamishibaï original.

Les dessins ne devront être ni pliés, ni roulés.

Attention, cette impression représente un coût : informez-vous des possibilités d'impression dans votre école ou votre commission scolaire !

Les planches devront impérativement être remises **avant le 15 avril 2019**.

Les kamishibaïs seront envoyés ou remis à votre conseiller pédagogique ou à ELODiL. Une fois l'inscription réalisée, nous vous confirmerons les modalités de remise en fonction de votre contexte.

Attention **seulement les planches** sont à envoyer, et non le butaï (le castelet).

L'enseignant(e) participant(e) est invité(e) à compléter le **Carnet de Bord** en ligne (lien communiqué par e-mail lors de l'inscription) une fois le kamishibaï terminé.

À noter: dans la mesure où chaque classe conserve son kamishibaï original, les planches soumises dans le cadre du concours Kamishibaï plurilingue ne seront pas retournées dans les écoles.

Art. 6 : Le Jury

Un jury composé de membres d'horizons différents de l'Ontario et du Québec (par exemple: didacticiens, représentants ministériels, écrivains, illustrateurs, éditeurs, enseignants en exercice et en formation, conseillers pédagogiques) analysera et évaluera chaque kamishibaï plurilingue selon les critères suivants :

*respect de la dimension plurilingue de l'histoire;



*place et utilisation des langues dans l'histoire;

*diversité des statuts des langues et des systèmes d'écriture représentés;

*construction de l'histoire;

*créativité dans les illustrations;

*respect des contraintes techniques (nombre de planches, format, longueur du texte, respect du thème du concours...).

Un prix par catégorie (préscolaire, primaire, secondaire) sera attribué suite à la délibération du jury.

Art. 7 : Droits d'auteur

En participant, l'enseignant(e) et ses élèves s'engagent à **céder à titre gratuit leurs droits de reproduction et de représentation à la structure en charge de l'organisation du concours.**

De cette manière, les candidats acceptent que leur kamishibai soit intégré dans les outils de communication des réseaux (site internet et réseaux sociaux) :

- ELODiL (www.elodil.umontreal.ca; www.facebook.com/elodil.gc)
- et, plus largement, dans le réseau international Kamilala pour les gagnants du concours Kamishibai plurilingue ELODiL.

En participant, l'enseignant(e) et ses élèves autorisent l'exploitation de leur kamishibai dans le cadre d'activités de formation pour tous pays et pour la durée de protection conférée par le droit d'auteur. De son côté, ELODiL et le réseau Kamilala s'engagent à **faire apparaître le nom de l'école, le nom de l'enseignant référent et les noms des auteurs et illustrateurs (élèves).**

Art. 8 : Publication

Les auteurs du kamishibai gagnant acceptent que leur travail puisse être légèrement retouché pour faciliter sa diffusion (par exemple : densité de couleurs, format, amélioration d'une phrase).

Art. 9 : Adhésion au règlement

La participation au concours implique l'adhésion au présent règlement.

Art. 10 : Organismes du Concours

Ce concours est organisé par ELODiL et s'inscrit dans un réseau international d'acteurs du plurilinguisme appelé Kamilala. Ce réseau est né à l'initiative de l'association française DULALA (D'Une Langue A L'Autre), en charge de son animation.



CALENDRIER

Pour participer au Concours Kamishibai plurilingue ELODiL 2018-2019, voici les étapes à suivre :

- 1) Inscrivez-vous avant le **1^{er} décembre 2018** en complétant le formulaire d'inscription (à télécharger sur le site www.kamilala.com) et en l'envoyant à l'adresse suivante : elodil.kamishibai@gmail.com.
- 2) Faites-nous parvenir votre kamishibai plurilingue avant le **15 avril 2019** (par la poste ou par l'entremise de votre conseiller pédagogique; consultez les modalités de remise dans le Règlement du Concours).

Un jury analysera vos travaux durant le mois d'avril 2019.

Le nom des gagnants sera dévoilé en mai 2019.

Plusieurs prix (diplômes, œuvres de littérature jeunesse sur la diversité linguistique et culturelle) seront remis et pourront participer au concours international Kamilala (www.kamilala.org), organisé par l'association DULALA - *D'Une Langue À L'Autre* (www.dulala.fr).